

**VOISINS
VIGILANTS
ET SOLIDAIRES**



**POL
MUNIC**

Ville de Lannoy

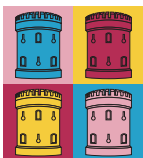
GUIDE VOISINS VIGILANTS

Un dépôt d'ordures sauvages, des nuisances sonores, des dégradations sur la voirie, une personne suspecte faisant du porte à porte, un stationnement gênant ...

Qui appeler ?

Quand déclencher une alerte ?

Comment s'inscrire ?





Qui appeler ?

En cas de vol, d'agression etc,
il convient en premier lieu de contacter
la **Police Nationale** en composant le **17**
En cas d'urgence vitale composez le **15**

Dans tous les autres cas et selon les faits constatés, la police municipale mutualisée, la mairie et/ou voisins vigilants seront à même de pouvoir apporter une réponse.

POLICE MUNICIPALE MUTUALISÉE	03 20 66 58 22
-------------------------------------	-----------------------

MAIRIE DE LANNOY	03 20 75 27 30
-------------------------	-----------------------

Voisins Vigilants

Le dispositif Voisins Vigilants est une réponse efficace à l'insécurité dans nos communes. Il permet aux voisins d'un même quartier, d'une même rue ou d'un même immeuble de participer à la sécurité de leur propre cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle de la municipalité. Le système vous permet de prévenir en un clic la mairie qui diffusera les alertes à l'ensemble des voisins vigilants de la commune.

Fonctionnement

- 1) Le voisin vigilant lance une alerte,
- 2) L'alerte est validée par la Mairie (pendant les heures d'ouvertures),
- 3) L'alerte est diffusée aux autres voisins vigilants

Voici un tableau qui récapitule qui prévenir selon le type de faits constatés avec toujours en priorité la police municipale quand elle est concernée.

	Police Municipale	Mairie	Voisins vigilants
Accident	1	/	2
Cambriolage ou tentative	1	/	2
Vol ou tentative	1	/	2
Comportement suspect : porte à porte, repérage	1	/	2
Vitesse excessive	1	/	/
Non respect de la circulation	1	/	/
Stationnement gênant	1	/	/
Dépôts sauvages	1	2	/
Nuisances sonores : aboiements, bricolage, rodéo motorisé, regroupement de jeunes répétitif	1	/	2
Dégradation de la voirie pouvant causer un accident	1	/	2
Dégradations en flagrant délit : espace public, ou privé	1	/	2
Dégradations chaussées et trottoirs sans risques d'accidents	/	1	2
Matériel urbain : plaques d'égoût, panneaux de signalisation...	/	1	2
Panne d'éclairage public, d'électricité, d'eau ...	/	1	2
Sanitaire : pollution, poubelles, déjections canines, propreté de la ville	/	1	/

Attention ne pas lancer d'alerte pour les animaux perdus, errants, blessés, morts.



Comment m'inscrire à voisins vigilants



- Rendez vous sur le site www.voisinsvigilants.org
- Renseignez votre numéro de téléphone portable, votre adresse postale et/ou votre adresse mail
- Besoin d'aide pour vous inscrire ? Passez à la mairie, nous nous ferons un plaisir de vous accompagner dans votre inscription !
- L'inscription est totalement gratuite

